



COMMUNE DE PIMPREZ

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216004861-20260610-2026_63A-AR

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
ACCORDANT LA DECLARATION PREALABLE
DECIDEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 09/06/2026		N° DP 060492 26 T0010
Par :	Monsieur LOISEL Marc 20 rue Cezslaw Barski 60170 PIMPREZ	ARRETE 2026-63
Pour :	Pose d'un bardage sur pignon ouest	
Sur un terrain sis :	20 rue Cezslaw Barski 60170 PIMPREZ	

LE MAIRE,

Vu la Déclaration Préalable pour travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 09/06/2026 par Monsieur LOISEL Marc, demeurant au 20 rue Cezslaw Barski à PIMPREZ 60170.

Vu l'objet de la demande :

- Pose d'un bardage sur pignon ouest

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2005 et modifié et révisé le 19 décembre 2013 ;

Vu l'affichage en mairie le 10/06/2026 ;

ARRETE

Article 1 : La Déclaration Préalable n° 06049226T0010 est accordée.

Fait à Pimprez, le 10 juin 2026

Le Maire,
Pascal LEFEVRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.